



cifal
Ouagadougou

AUTONOMIE FINANCIERE DES
COLLECTIVITES LOCALES
D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA
MOBILISATION DES RESSOURCES
LOCALES



MODULE D'INTERVENTION
SITUATION DES FINANCES DES
COLLECTIVITES LOCALES EN AFRIQUE
ET ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES
DES COLLECTIVITES LOCALES EN
MATIERE DE MOBILISATION DES
RESSOURCES

INTITULE

Le rendement actuel et potentiel de la
fiscalité locale des communes :

Cas de la Côte d'Ivoire



COTE D'IVOIRE



INTERVENANT

Hubert DESSI

Du 08 au 12 Juin 2009 à Douala (Cameroun)

A L'HOTEL SOMATEL



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE : STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Douala du 08 au 12 juin 2009

Le rendement actuel et potentiel de la fiscalité locale des communes : Cas de la Côte d'Ivoire présenté par Mr. Hubert DESSI *Maire de la Commune de Rubino (représentant de l'UVICOCI)* et Mr IDO Serge ,Directeur Financier de la Commune de Koumassi District d'ABIDJAN



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

PLAN DE LA PRESENTATION

INTRODUCTION

La politique de décentralisation engagée par le gouvernement ivoirien repose sur des objectifs et des enjeux clairement définis, et dont découlent les missions qui incombent aux collectivités territoriales.

a/ objectifs et enjeux stratégiques ont été fixés au regard des compétences variées transférées de l'Etat aux collectivités selon le principe de subsidiarité.

b/ réelle volonté publique de donner le pouvoir aux peuples.

(c) mise en œuvre d'une réforme administrative devant favoriser une gestion participative des affaires locales.



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

d/ lutte contre la pauvreté par l'impulsion d'un dynamisme économique en vue du développement durable, en faisant des collectivités territoriales de véritables pôles de développement.

e/ La réduction des disparités locales et régionales, la recherche et la préservation de l'unité nationale et la sauvegarde de la paix sociale.

e/ L'apprentissage de la démocratie, la transparence et la bonne gouvernance .



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- Le Bilan de la Décentralisation
-
- La décentralisation qui est la mutation de l'organisation administrative du pays avec la création de quatre types de collectivité :
-
- (a) 10 régions (en étude grâce au Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté qui a permis d'atteindre le point de décision des PPTE).
-
- (b) 56 Départements
-
- (c) 2 Districts (Abidjan et Yamoussoukro, capitale économique et politique).
- (d) 98 communes, portée a plus de 900 avec la communalisation complète du pays.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- Quelles sont les missions conventionnelles ou
- traditionnelles réservées aux collectivités territoriales
-
- Administrative (Etat-civil, la célébration de mariage, la légalisation et
- certification de document , la délivrance d'autorisation diverses, le recensement
- militaire, etc..).
-
- (b) Le maintien de l'ordre et de la tranquillité.
-
- (c) Le maintien de l'hygiène et de la salubrité publique.



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

• On note aussi une mission de développement

•

• (d) La réalisation d'équipement et infrastructure sociaux communautaires.

•

• (e) Mobilisation et encadrement de la participation de la population dans
• l'animation de la collectivité..

•

• L'initiation d'activité économique et commerciale génératrice d'emploi
• et de revenus pour les populations.



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- II) Problématique de la Mobilisation des Ressources
-
- En Côte d'Ivoire pour l'instant trois textes de loi de base définissent les ressources des collectivités.
- La loi n° 81-1129 portant régime financier des communes et de la ville d'Abidjan.
-
- (b) La loi n°81-1130 portant régime fiscal des communes et de la ville d'Abidjan.
-
- (c) La loi n°2003-489 portant régime financier fiscal et domanial des collectivités territoire.



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- 1) Il s'agit des ressources des collectivités locales
-
- Constituées par :
-
- Les recettes fiscales
- Les taxes rémunératoires et les redevances
- L'aide de l'Etat
- Les fonds de concours et 'aide extérieure
- Les emprunts
- Les revenus du patrimoine et du portefeuille
- Les produits de l'aliénation de biens du patrimoine et de portefeuille
- Les dons et legs
- Les recettes diverses et accidentelles.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- **2) La part des recettes fiscales dans les ressources des collectivités**
- En effet les recettes fiscales sont composées des impôts dont le produit est attribué aux collectivités territoriales et des taxes locales perçues sur rôle ou sur titre des recettes par les collectivités territoriales.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

•a) Recettes fiscales et impôt d'Etat

– Composition

- C'est en fait l'ensemble d'impôts nationaux partagés entre
- l'Etat et les diverses collectivités territoriales. Ils (impôts) concernent :
 - La contribution sur le foncier bâti et non bâti.
 - La patente
 - L'impôt synthétique
- La vignette automobile



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- **(b) Les taxes des collectivités territoriales**
- **La loi prévoit des taxes communales ; départementales, de district**
- *Au titre des taxes communales on distingue :*
- Les taxes perçues par voie de rôle tel que
la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans payée par les opérateurs non assujettis à la patente et à l'impôt synthétique.
- La taxe sur les locaux loués et garnis qui varie de 1 et 5% du loyer mensuel selon le taux de remplissage de l'établissement.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- 2) **Au titre des taxes départementales** : on note
- Les taxes sur les équipements perçues sur titre de recette.
- (3) **Au titre des taxes de district**
 - La taxe sur les taxis interurbains
 - La taxe sur la location ou l'exploitation des installations sportives classées d'intérêt urbain et national.
 - Le prélèvement sur les produits de jeux casino
 - La taxe sur la publicité à support mobile



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- **Les recettes des collectivités et la part des ressources fiscales (voir tableau 1)**



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- 67 % des recettes fiscales sont perçues à Abidjan.
- La contribution des impôts fonciers bâtis et non bâtis est de l'ordre de 85 à 90 % des recettes.
- 50 % des recettes propres sont collectées dans les communes d'Abidjan et 50 % pour le reste des communes.
- La mobilisation des ressources locales est la clé du développement économique local.



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- **Situation du recouvrement de l'impôt foncier de 1996 à 2006 (Voir tableau 2)**



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- Quelques exemples de répartition des impôts locaux des différents types de répartition d'impôts et taxes (cas du district d'Abidjan et de Yamoussoukro)
- (voir tableau 3)



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- **Difficultés rencontrées dans la pratique de la fiscalité locale**
-
- Incivisme
- Absence de collaboration
- Non correspondance
- Problème d'Identification
- Insuffisance de fonds
- Manque d'Incitation financière pour les agents de recouvrement
- Retard dans le reversement de la quote-part des impôts collectés par l'Etat aux collectivités
- Non reversement des pénalités d'impôts recouvrés dans les caisses des recettes municipales.
- Principe de l'unicité de caisse provoquant des situations de manque de trésorerie pour exécuter des budgets municipaux



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- Non maîtrise des périmètres imposables par les collectivités
- Notion confuses du terme petit commerçant
- Composition des recettes propres pas toujours clarifiées
- Manque d'information sur les ressources collectées au profit des collectivités territoriales
- Manque de lisibilité et de traçabilité dans le traitement des assiettes des impôts, des montants recouverts et du reversement des principaux impôts d'Etat par la DSI et le trésor :
- Centralisation des informations à la recette principale de la DSI
- Non approvisionnement de comptes des collectivités par le trésor.



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE : STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Douala du 08 au 12 juin 2009

Le rendement actuel et potentiel de la fiscalité locale des communes : Cas de la Côte d'Ivoire présenté par Mr. Hubert DESSI *Maire de la Commune de Rubino*

I/ PRESENTATION DU CONTEXTE NATIONAL –T EXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Les textes régissant la fiscalité locale en Côte d'Ivoire tirent tous leur origine de :

- La loi N° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale en Côte d'Ivoire modifiée par la loi N°85-582 du 08 janvier 1985.
- La loi N° 81-1129 du 30 décembre 1981, portant régime financier, fiscal et domanial des Communes et de la Ville d'Abidjan.



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

-La loi N°2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des Collectivités Territoriales.

Aucune collectivité ne peut instituer une taxe et un impôt qui n'ait été préalablement été créé par la loi.

Ainsi donc chaque année le Conseil municipal prend une délibération à l'effet d'instituer les taxes à recouvrer sur le territoire de la Collectivité.

La comptabilité de ces deniers de la commune est tenue conformément à la nomenclature budgétaire et comptable par décret en application des lois susvisées



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- **II/ LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE : STRUCTURE DU DISPOSITIF ACTUEL, TYPOLOGIE DES RESSOURCES, INVENTAIRE DU CONTRIBUABLE ET ASSIETE**
- Le législateur a défini le régime fiscal des Collectivités Territoriales en trois groupes :
- 1 / Impôts d'Etat dont le produit est attribué aux Collectivités.- recettes du chapitre 700 (Voir tableaux)
- 2/ Taxes locales perçues par voies de rôles (Voir tableau)
- 3/ Taxes locales perçues sur titres de recettes (Voir tableau)
- Les textes relatifs à la nomenclature budgétaire définit deux acteurs dans le recouvrement des ressources locales : le Maire (élu) et le Receveur Municipal (fonctionnaire-agent de l'Etat).



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- Au début de chaque exercice budgétaire , l'élu émet des ordres et titres de recettes, et les transmet au Receveur à qui incombe le recouvrement.
- Le recouvrement de ces recettes et l'exercice des poursuites engagées pour en obtenir le règlement sont effectués selon les mêmes modalités que celles applicables aux recettes de l'Etat.
- Les ordres de recettes sont justifiés le cas échéant , par les baux , les contrats et conventions.
- Il convient de préciser que lorsqu'une taxe est instituée , la délibération qui l'institue doit préciser le taux et l'assiette.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Exemple :
Comptes
fonctionnel

72000

Libellé

Baux à loyer
*magasins de 4m2
*magasins de 6m2

Assiette

- 20 000 frs
- 30 000 frs

Périodicité

Par magasin et par mois
Par magasin et par mois



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- **III/ ANALYSE DU RENDEMENT FISCAL ; MECANISME ET PROCEDURES DE COLLECTE. MOYENS DE COLLECTE , NIVEAU D'EMISSION , TAUX DE RECOUVREMENT**
- C'est vrai, les textes ont confié le recouvrement des taxes locales aux receveurs municipaux mais dans la pratique la réalité est autre ;
- En effet, le manque de civisme fiscal de nos contribuables fait que l'Etat même qui détient la puissance publique n'arrive pas à recouvrer toutes ses propres recettes fiscales.
- Un receveur d'une collectivité locale ne disposant pas d'assez de moyens a encore plus de mal à atteindre un bon rendement fiscal.
- Et cela amène l'élu local en perpétuelle quête de ressources financières, à s'impliquer entièrement dans les procédures de collecte par le biais des services municipaux .



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- a/ Mécanisme et procédures de collecte
- -Recensement des contribuables
- -Acquisition ou confection d'un logiciel de gestion des contribuables
- -Mensualisation de certaines taxes et substitution progressive des tickets de marchés par la carte mensuelle
- -Edition mensuelle des titres de recettes et fiches pour certains contribuables
- -Rotation fréquente des collecteurs
- -Mise en place d'équipes de contrôleurs de collecte.
- -Subdivision de la Commune en secteurs



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

- Fixation des quotas par secteur
- institution du prix du meilleur collecteur à la fin de chaque année (en projet)
- Initiation de journées de sensibilisation sur le civisme

B/ Moyens de collecte

Moyens humains : agents municipaux (collecteurs, police municipale, et contrôleurs)

Moyens matériels : véhicules ,moto, décimètres, quittancées ,

C/Niveau d'émission, taux de recouvrement



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

DISTRICT D'ABIDJAN

COMMUNE DE KOUMASSI

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
SECTIONS BUDGETAIRES	PREVISIONS	EXECUTION DU BUDGET		ECART PREVISION RECOUVREMENT	R/P %
		EMISSION	RECOUVREMENT		
70- RECETTES FISCALES	1 458 300 000	1 036 433 017	1 036 433 017	421 866 983	71.07%
71- RECETTES PRESTATIONS ET SCES	439 600 000	444 338 300	444 338 300	- 4 738 300	101.07%
72- REVENUS DU PATRIMOINE	78 200 000	79 578 500	79 578 500	- 1 378 500	101.76%
73- AIDE DE L'ETAT FONDS DE CONCOURS					
74- RECETTES DIVERSES AU TITRE I	320 000 000	449 795 837	449 795 837	- 129 795 837	140.56%
TOTAL RECETTES	2 296 100 000	2 010 145 654	2 010 145 654	285 954 346	87.54%
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
SECTIONS BUDGETAIRES	PREVISIONS	EXECUTION DU BUDGET		ECART PREVISION RECOUVREMENT	R/P %
		EMISSION	RECOUVREMENT		
01-PRODUIT DE L' ALIENAT° DES BIENS DU PAT.					
02-PRELEVNT SUR FONDS D'INVESTISSEMENT	415 677 000	412 585 082	412 585 082	3 091 918	99.26%
03-RECETTES D' EMPRUNTS					
04- AIDE DE L'ETAT, FONDS DE CONCOURS-AIDES EXT.	30 000 000	30 000 000	30 000 000		
05- DONS ET LEGS					
06- RECETTES DIVERS AU TITRE II					
TOTAL RECETTES	445 677 000	442 585 082	442 585 082	3 091 918	99.26%



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

DISTRICT D'ABIDJAN					N°
					2007
-RECETTES DE FONCTIONNEMENT					1
COMMUNE DE KOUMASSI					
EXECUTION DU BUDGET					
COMPTES ET RUBRIQUES	PREVISIONS	EMISSIONS	RECouvreMENT	ECART	R/P
BUDGETAIRES				PREVISION	%
				RECouvre- MENT	
	2	3	4	7	8
SECTION 70 -RECETTES FISCALES					
CHAP. 700- IMPOTS DONT LE PRODUIT EST					
ATTRIBUE AUX COMMUNES					
7000 - Contribution foncière des propriétés bâties	390 000 000	215 918 295	215 918 295	174 081 705	55.36%
7001 - Contribution foncière des propriétés non bâties	175 000 000	129 550 980	129 550 980	45 449 020	74.02%
7002 - Surtaxe foncière des propriétés insuffisamment. Bâties	4 500 000	4 318 363	4 318 363	181 637	95.96%
7003 - Taxes des biens de main morte	96 000 000	82 048 953	82 048 953	13 951 047	85.46%
7004 - Contribution des patentes	530 000 000	411 722 116	411 722 116	118 277 884	77.68%
7005 - Contribution des licences	7 000 000	4 158 810	4 158 810	2 841 190	59.41%
SOUS TOTAL CHAPITRE 700	1 202 500 000	847 717 517	847 717 517	354 782 483	70.49%
CHAP. 702 TAXES COM. PERCUES SUR ROLES					
TAXE DONT LES ROLES SONT EMIS PAR L'ETAT					
7021 - Taxes de voie et d'hygiène	7 900 000	4 218 000	4 218 000	3 682 000	53.39%
TAXES DONT LES ROLES SONT EMIS PAR LES SCES COM.					
7026 - Taxes forfaitaires des petits commerçants	154 000 000	113 083 000	113 083 000	40 917 000	73.43%
7027 - Taxes sur les locaux loués en garnis	9 200 000	9 553 500	9 553 500	353 500	103.84%
SOUS TOTAL ARTICLE 702	171 100 000	126 854 500	126 854 500	44 245 500	74.12%



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**



Hubert DESSI

COTE D'IVOIRE



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES